

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 907 726

②1 N° d'enregistrement national : **06 09552**

⑤1 Int Cl⁸ : B 60 R 7/04 (2006.01), B 60 N 2/46

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

②2 Date de dépôt : 31.10.06.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 02.05.08 Bulletin 08/18.

⑤6 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la procédure de rapport de recherche.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés : Certificat d'utilité résultant de la transformation volontaire de la demande de brevet déposée le 31/10/06.

⑦1 Demandeur(s) : *RENAULT SAS Société par actions simplifiée* — FR.

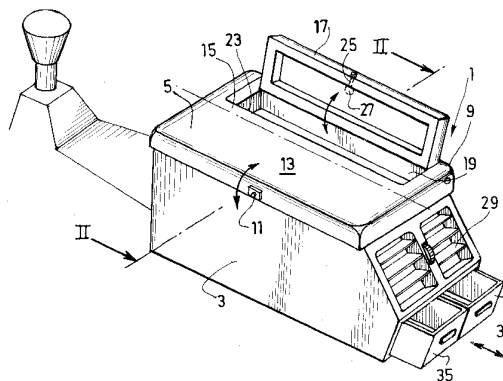
⑦2 Inventeur(s) : LEGRAND JEAN PIERRE.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CABINET JOLLY.

⑤4 **CONSOLE CENTRALE DE VEHICULE AUTOMOBILE.**

⑤7 L'invention concerne une console centrale (1) de véhicule automobile pourvue d'une platine couvercle (5) fermant la console et comprenant du côté conducteur une partie d'accoudoir (13) pour le conducteur et du côté passager une partie d'accoudoir (15) pour le passager, caractérisée en ce que ladite partie d'accoudoir (15) pour le passager comporte en affleurement de sa surface supérieure un couvercle supérieur (17) fermant une zone sous-jacente peu profonde (19) de la console destinée au logement d'objets, ce couvercle (17) pouvant être fermé pour constituer ladite partie d'accoudoir (15) pour le passager ou ouverte pour permettre au conducteur lorsqu'il n'y a pas de passager à côté de disposer d'une zone de dépose d'objets juste à côté de sa partie d'accoudoir (13).



FR 2 907 726 - A3



CONSOLE CENTRALE DE VEHICULE AUTOMOBILE.

L'invention concerne une console centrale de véhicule automobile et en particulier une console apte à apporter un supplément de confort au conducteur.

5 On connaît des consoles centrales de véhicule automobile dont la partie d'accoudoir supérieure est formée de façon relativement plane en une seule pièce servant d'accoudoir pour le passager et le conducteur.

10 Cette partie d'accoudoir supérieure délivre au conducteur lorsqu'il est seul une surface importante pour le repos de son coude. Néanmoins, elle ne peut supporter à libre disposition des objets qui peuvent être utiles au conducteur, par exemple des lunettes de soleil ou autres, tandis qu'il est occupé à la conduite.

15 L'invention vise à remédier à cet inconvénient et propose une console centrale de véhicule automobile pourvue d'une platine couvercle fermant la console et comprenant du côté conducteur une partie d'accoudoir pour le conducteur et du côté passager une partie d'accoudoir pour le passager, caractérisée en ce que ladite partie d'accoudoir pour le passager comporte en affleurement de sa surface supérieure un couvercle supérieur fermant une zone sous-jacente peu profonde de la console destinée au logement d'objets, ce couvercle pouvant être fermé pour constituer ladite partie d'accoudoir pour le passager ou ouverte pour permettre au conducteur lorsqu'il n'y a pas de passager à côté de disposer d'une zone de dépose d'objets juste à côté de sa partie d'accoudoir.

25 Les parties d'accoudoir passager et conducteur peuvent être constituées par la surface supérieure (généralement plane) de la platine couvercle.

30 Ledit couvercle de la partie d'accoudoir passager peut être formée le long du côté passager de la platine couvercle et s'étendre sur une faible largeur de sorte que la partie d'accoudoir conducteur peut être élargie (sans passager à côté du conducteur) lorsque le couvercle de l'accoudoir passager est ouvert, avec un supplément de confort pour le conducteur.

35 En outre, le couvercle de la partie d'accoudoir passager peut s'étendre sensiblement sur la longueur de cette partie d'accoudoir

passager, étant ainsi apte à recevoir des objets allongés, tels que des lunettes de soleil repliées.

5 Le couvercle de la partie d'accoudoir passager est avantageusement articulé à la platine couvercle selon un axe proche du côté passager de la console de sorte que son ouverture s'effectue vers l'extérieur relativement au conducteur, ménageant ainsi pour ce dernier une meilleure visibilité vers la zone de dépose des objets ainsi qu'une meilleure accessibilité à ceux-ci.

10 Le couvercle peut être issu d'une découpe formée dans l'épaisseur de la platine couvercle et articulée en ouverture ou fermeture à cette dernière.

15 En outre, la platine couvercle peut être articulée à la console le long du côté passager de celle-ci, de sorte que la platine couvercle s'ouvre vers l'extérieur relativement au conducteur, ce qui, de même que précédemment, facilite pour le conducteur la manœuvre d'ouverture et fermeture de la platine couvercle et améliore l'accessibilité et la visibilité aux objets logés dans la console.

20 Par ailleurs, bien que la platine couvercle puisse constituer ou comporter une partie d'accoudoir fixe pour le conducteur, sensiblement sur une partie de sa surface côté conducteur, par exemple délimitée par un plan médian de la platine couvercle, une partie d'accoudoir conducteur réglable en hauteur et en longueur peut encore être montée sur ladite partie de surface côté conducteur de la platine couvercle.

25 De plus, un conduit d'aération peut être disposé dans la console (ou hors de la console) sous la zone de dépose d'objets de faible profondeur, en continuité de largeur avec celle-ci, laquelle largeur est peu importante, ce qui ménage côté conducteur pour une console sensiblement à forme parallélépipédique rectangle une grande et large zone de logement d'objets dans le volume restant de la console.

30 La console peut être de section en L inversé avec un conduit d'aération sous la branche en L (hors de console), la branche en L constituant au moins une partie de la zone de dépose d'objets fermée par ledit couvercle d'accoudoir passager.

35 Eventuellement, le volume de fond de la console sous le conduit d'aération (de largeur plus importante) peut être séparée par une paroi de fond de la grande zone de console sus-jacente et recevoir au moins

un tiroir extractible vers l'arrière par des passagers à l'arrière du véhicule automobile.

L'invention est illustrée ci-après à l'aide d'exemples de réalisation et en référence aux dessins annexés, sur lesquels :

5

- La figure 1 est une vue en perspective d'une console centrale de véhicule automobile selon l'invention,

10

- La figure 2 est une vue en coupe transversale de la console selon la ligne II-II de la figure 1, et

- Les figures 3, 4 et 5 montrent selon des vues en perspective des variantes de réalisation de l'invention.

15

Avec référence à la figure 1 et à la figure 2, une console centrale 1 de véhicule automobile est représentée. Celle-ci est destinée à être positionnée en position centrale à l'avant de l'habitacle du véhicule et entre les deux sièges avant (non représenté).

20

Cette console 1 comporte essentiellement une grande boîte 3 de conformation générale parallélépipédique rectangle, fermée par une platine couvercle supérieure 5, et apte à loger divers objets 7 utiles pour les passagers et le conducteur, lesquels peuvent être de grands objets tels qu'une bouteille d'eau de 1,5 litres.

25

La platine couvercle 5 est articulée à la console 1 par son bord longitudinal externe 9, sur le côté opposé au conducteur, s'ouvrant ainsi à l'opposé du conducteur selon un angle relativement important, par exemple jusqu'à la verticale ou un peu plus pour la stabilité d'ouverture et se refermant par une manœuvre inverse en position horizontale sur la console où elle peut être verrouillée en position au

30

moyen d'un dispositif de serrure 11. Elle possède une conformation sensiblement plane et sa surface supérieure sert de partie d'accoudoir 13 pour le conducteur dans sa moitié longitudinale gauche délimitée par le trait mixte et correspondant à la gauche de la feuille, et de partie d'accoudoir 15 pour le passager dans sa moitié longitudinale droite (correspondant à la droite de la feuille).

35

Elle comporte en outre dans la zone d'accoudoir passager 15 un couvercle 17 fermant un bac sous-jacent 19 de faible profondeur (2 à 5 cm par exemple) (fig. 2) formé dans la console et permettant de loger de petits objets 21 tels que clefs, lunettes etc. Ce couvercle 17 est formé dans une ouverture 23 complémentaire au jeu près de la platine couvercle 5, adjacente à son côté passager. Il a une conformation rectangulaire de longueur légèrement inférieure à la longueur de la platine couvercle 5 et de largeur égale environ au tiers de la largeur de la platine couvercle 5. Ce faisant, en position ouverte (sans passager) il ménage un supplément de surface pour l'accoudoir conducteur 13.

Le couvercle 17 est monté articulé sur la platine couvercle 5 selon un axe longitudinal proche de son bord côté passager, de sorte qu'il s'ouvre à l'extérieur du conducteur selon un angle important, légèrement supérieur à 90 °. Il se referme dans le plan de la platine couvercle 5 au moyen d'un dispositif de serrure 25, par exemple à bouton poussoir 27 assurant par pression manuelle son ouverture automatique et le recevant à la fermeture, maintenu verrouillé. La fermeture est réalisée sans créer de discontinuité de surface à la surface de la platine couvercle 5 pour assurer avec la surface de la platine couvercle la fonction d'accoudoir passager.

Ce couvercle 17 en position ouverte, sans passager à côté du conducteur, permet d'entreposer à côté de la partie d'accoudoir conducteur 13 et selon une accessibilité facile et une bonne visibilité de petits objets 21 comme précité, qui peuvent être utiles au cours de la conduite, tels que lunettes de soleil, mouchoirs, carte ou ticket de paiement etc.

Un conduit d'aération 29 de la partie arrière de l'habitacle du véhicule automobile est monté dans la console 1, étant disposé sous le bac 19 de réception d'objets de l'accoudoir passager 15. Ce conduit 29 peut être formé en une seule pièce avec la paroi de la console 1, étant issu de moulage en matière plastique avec cette dernière, de même que le bac sous-jacent 19 et une paroi de séparation 31 de la console formée au niveau de la paroi inférieure du conduit 29. Cette paroi 31 délimite une zone inférieure de forme élargie 33 de la console recevant deux tiroirs inférieurs 35,37 disposés mobiles sur la paroi de fond 39 proprement dite de la console et extractibles en coulissement par l'arrière selon la flèche par les passagers à l'arrière.

Le conducteur étant seul ou sans passager à côté de lui, il peut en appuyant sur le bouton poussoir 27 du couvercle 17 de la platine couvercle, permettre l'ouverture automatique de ce dernier et accéder ainsi à un élément 21 rangé dans le bac 19 sous-jacent, par exemple des lunettes de soleil s'il est gêné par le soleil. Cette manœuvre est très facile. Il peut laisser le couvercle 17 ouvert disposant alors d'une partie d'accoudoir 13 s'étendant jusqu'à la partie d'ouverture 23 du couvercle et donc de largeur supérieure à la moitié de la platine couvercle 5, ce qui est très confortable.

Pour effectuer la manœuvre inverse de fermeture du couvercle 17, le conducteur n'a qu'à rabattre ce dernier sur la platine couvercle 5 pour enclencher sa prise de fermeture automatique. Etant fermé, ce couvercle 17 peut alors servir avec la surface environnante de la platine couvercle 5 de surface support pour la partie d'accoudoir 15 côté passager.

Des variantes de réalisation de l'invention sont représentées aux figures 3 et 4.

La console 41 représentée à la figure 3 comporte une platine couvercle 43 et un couvercle d'accoudoir passager 45 analogues à ceux de la console 1 décrite précédemment. La forme de la console 41 est néanmoins différente, présentant une section à forme générale de L inversé et le conduit d'aération 47 arrière passe sous la branche horizontale du L et par conséquent à l'extérieur de la console. La partie arrière de la console est ainsi pourvue de l'extrémité du conduit d'aération arrière 47, d'un cendrier arrière 49 et d'un tiroir basculant inférieur arrière 51.

Selon la figure 4, les parties d'accoudoir passager 53 et conducteur 55 de cette console 56 sont constituées non pas par la surface supérieure plane de la platine couvercle comme ci-dessus, mais respectivement par le couvercle 57 monté sur la platine couvercle 59 et fermant le bac 61 de dépose d'objets côté passager, et un accoudoir conducteur rapporté 55 monté sur la platine couvercle 59 côté conducteur, réglable en position, soit en hauteur, soit en longueur, soit les deux.

Le couvercle 57 peut être plus large en hauteur/en largeur que dans les exemples de réalisation précités, et sa largeur est égale environ à la moitié de celle de la platine couvercle 59.

La partie d'accoudoir conducteur 55 est reliée à la platine couvercle 9 sur son autre moitié au moyen d'un système à biellettes 65 articulées dans le plan vertical pour ledit réglage en hauteur et à coulisse horizontal 67 pour le réglage en longueur. Sa forme peut correspondre à celle du couvercle adjacent 57.

La console représentée à la figure 5 est analogue à celle de la figure 1 à l'exception du couvercle 17' fermant le bac sous-jacent 19' de faible profondeur dans la zone d'accoudoir passager, lequel couvercle 17' s'étend sur la longueur de la platine couvercle 5, étant découpé transversalement sur la longueur de cette dernière.

REVENDEICATIONS

1) Console centrale (1, 41, 56) de véhicule automobile pourvue d'une platine couvercle (5, 43, 59) fermant la console et comprenant du côté conducteur une partie d'accoudoir (13, 55) pour le conducteur et
5 du côté passager une partie d'accoudoir (15, 53) pour le passager, caractérisée en ce que ladite partie d'accoudoir (15, 53) pour le passager comporte en affleurement de sa surface supérieure un couvercle supérieur (17, 45, 57) fermant une zone sous-jacente peu profonde (19, 61) de la console destinée au logement d'objets, ce couvercle (17, 45, 57)
10 pouvant être fermé pour constituer ladite partie d'accoudoir (15, 53) pour le passager ou ouverte pour permettre au conducteur lorsqu'il n'y a pas de passager à côté de disposer d'une zone de dépose d'objets (21) juste à côté de sa partie d'accoudoir (13, 55).

2) Console centrale (1, 41) de véhicule automobile, selon la
15 revendication 1, caractérisée en ce que le ledit couvercle (17,45) de la partie d'accoudoir passager (15) est formé le long du côté passager de la platine couvercle (5, 43) et s'étend sur une faible largeur.

3) Console centrale (1, 41, 56) de véhicule automobile, selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que le couvercle (17, 45, 57)
20 de la partie d'accoudoir passager (15, 53) s'étend sensiblement sur la longueur de cette partie d'accoudoir passager (15, 53).

4) Console centrale (1, 41) de véhicule automobile, selon la revendication 1-3, caractérisée en ce que le couvercle (17, 45, 57) de la
25 partie d'accoudoir passager (15, 53) est articulé à la platine couvercle (5, 43, 59) selon un axe proche du côté passager (9) de la console.

5) Console centrale (1, 41) de véhicule automobile, selon la revendication 1, caractérisée en ce que les parties d'accoudoir passager et conducteur (15, 13) sont constituées par la surface
supérieure de la platine couvercle (5, 43).

6) Console centrale (1, 41) de véhicule automobile, selon l'une
30 des revendications 1-2, caractérisée en ce que le couvercle (17, 45) de la partie d'accoudoir passager est issu d'une découpe formée dans l'épaisseur de la platine couvercle (5, 43).

7) Console centrale (1, 41, 56) de véhicule automobile, selon
35 la revendication 1, caractérisée en ce que la platine couvercle (5, 43, 59)

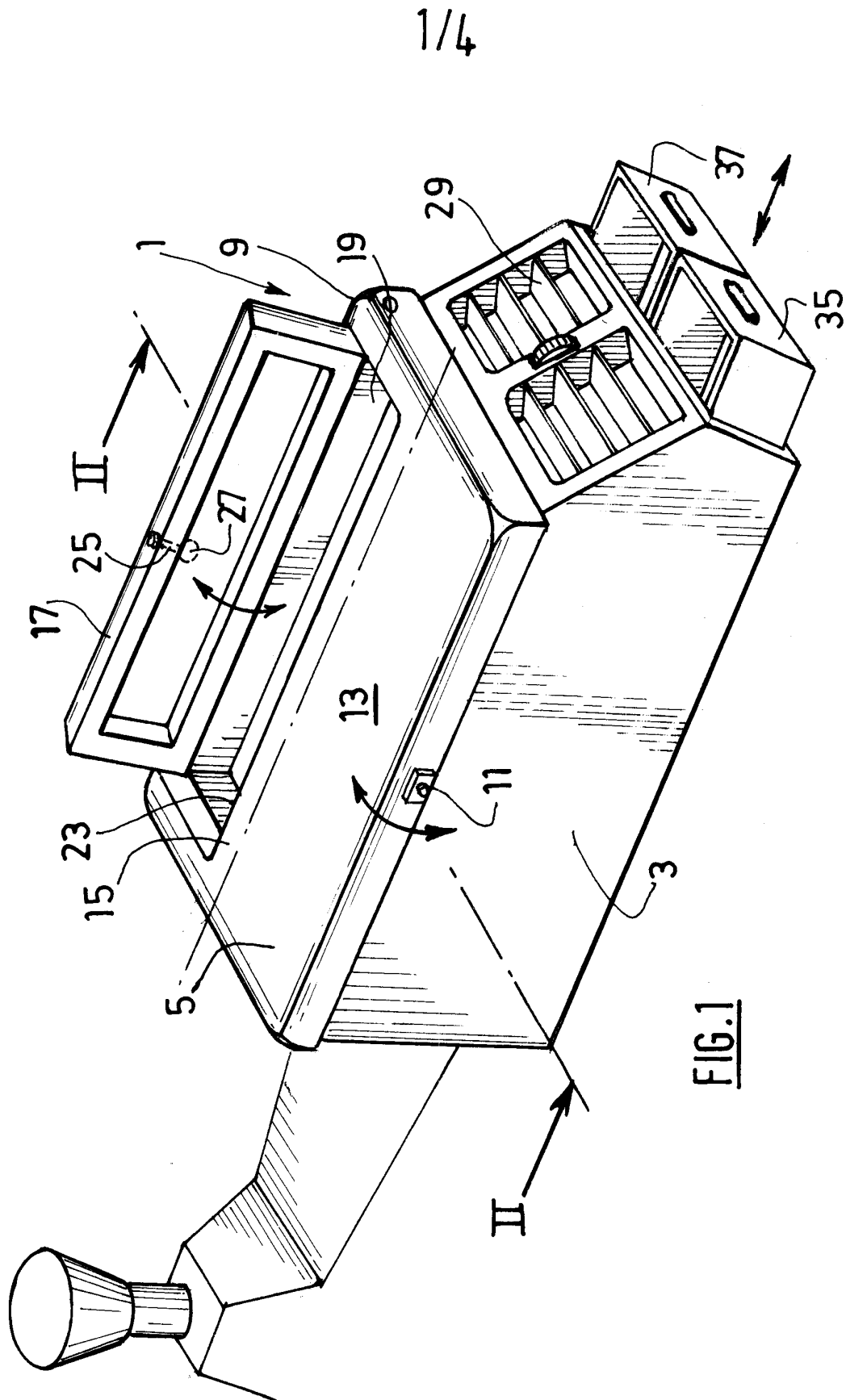
est articulée à la console (1, 41, 56) le long du côté passager (9) de celle-ci.

5 8) Console centrale (56) de véhicule automobile, selon la revendication 1, caractérisée en ce que la platine couvercle (59) comporte une partie d'accoudoir conducteur (55) réglable en hauteur et en longueur.

10 9) Console centrale (1) de véhicule automobile, selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'un conduit d'aération (29) est disposé dans la console sous la zone (19) de dépose d'objets (21), en continuité de largeur, avec celle-ci.

15 10) Console centrale (41) de véhicule automobile, selon la revendication 1, caractérisée en ce que la console (41) est de section en L inversé avec un conduit d'aération (47) sous la branche en L et hors de la console (41), la branche en L constituant au moins une partie de la zone de dépose d'objets fermée par le dit couvercle (45) de la partie d'accoudoir passager.

20 11) Console centrale (1) de véhicule automobile, selon la revendication 9, caractérisée en ce que le volume de fond (33) de la console (1) sous le conduit d'aération (29) comporte une paroi de séparation (31) et reçoit au moins un tiroir (35, 37) extractible vers l'arrière par des passagers à l'arrière du véhicule automobile.



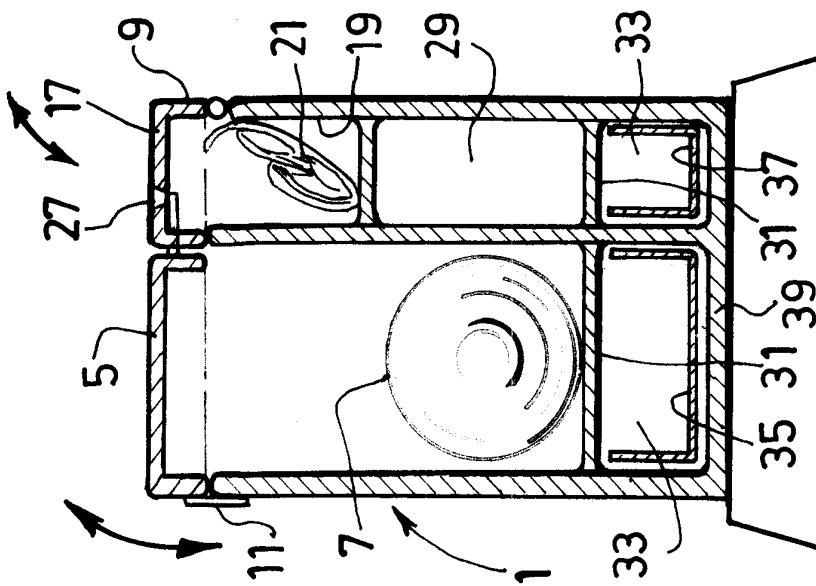


FIG. 2

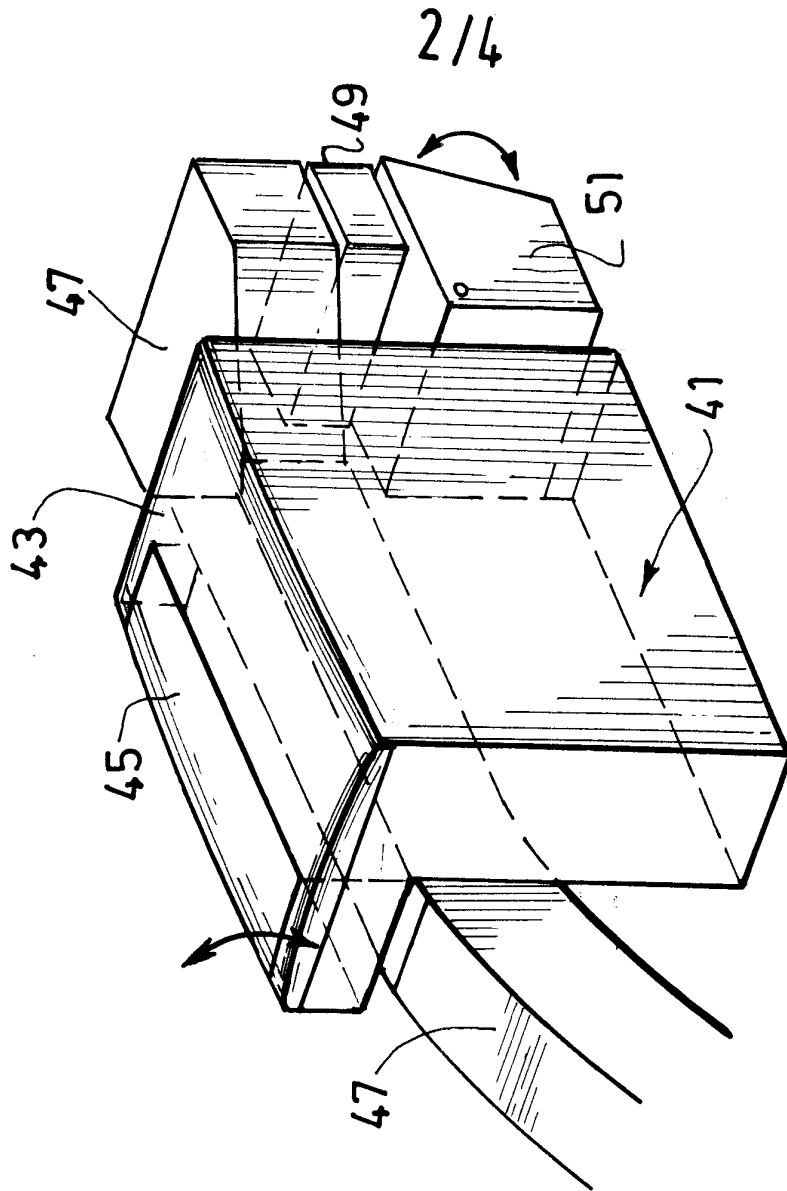


FIG. 3

314

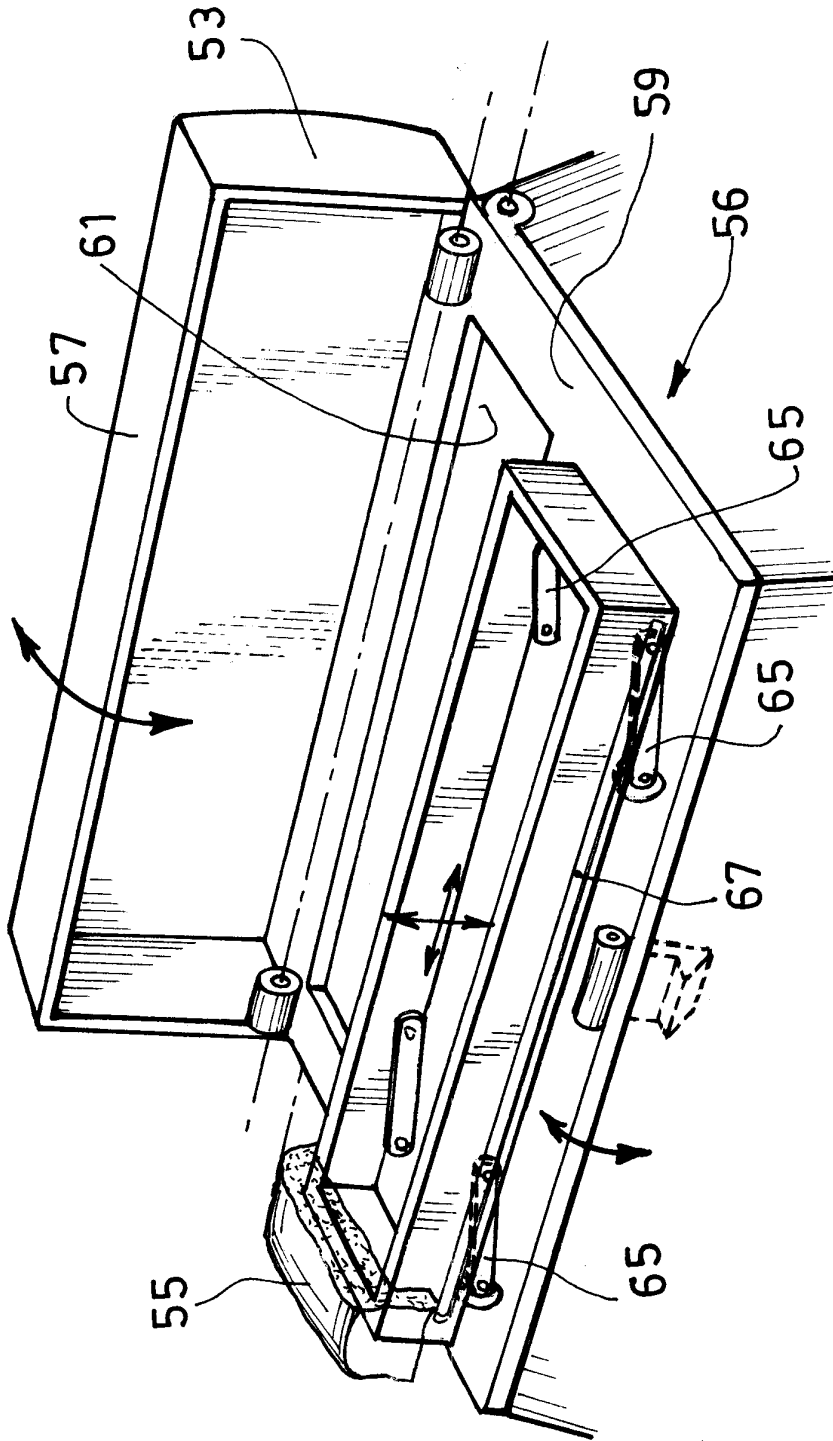


FIG. 4

4/4

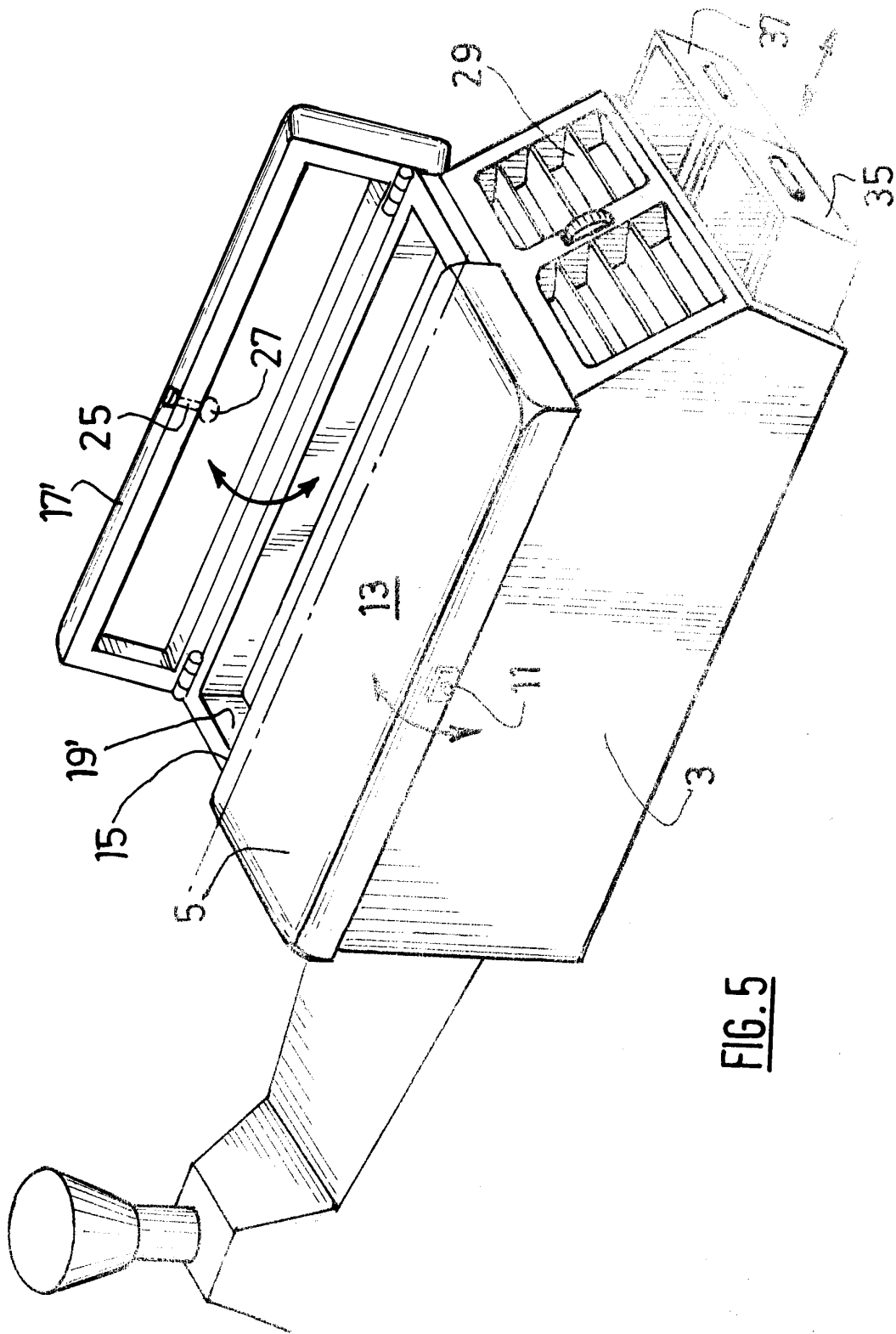


FIG. 5